CONFORMITÉ EN MATIÈRE DE DISTRIBUTION DES PRODUITS D'ASSURANCE

1 jour

PROTECTION DE LA CLIENTÈLE ET PRATIQUES COMMERCIALES

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés notamment la Recommandation de l'ACPR 2023-R-01 du 17 juillet 2023

RÈGLES JURIDIQUES ENCADRANT LA PROTECTION DE LA CLIENTÈLE EN ASSURANCE

› Les obligations des assureurs et des intermédiaires en matière de transparence et de conseil
› Les droits des consommateurs : droit à l'information, droit de rétractation, protection contre les pratiques commerciales trompeuses
› Les sanctions en cas de non-respect des règles : pénalités financières, retrait de licence

Étude de cas en groupe : analyse des cas de non-respect des règles juridiques dans la vente de produits d'assurance avec pour objectifs d'identifier les failles et de proposer des actions correctives pour éviter de tels incidents dans leur pratique

LES MISSIONS DE L'ACPR : CONTRÔLES, RECOMMANDATIONS ET CODES DE BONNE CONDUITE

› Le rôle de l'ACPR : surveillance, contrôle, sanctions
› Recommandations émises par l'ACPR sur la relation client et la distribution des produits d'assurance
› Les codes de bonne conduite dans le secteur de l'assurance : obligations des intermédiaires et des conseillers

Analyse d'audit simulé basé sur des recommandations de l'ACPR. Chaque groupe devra identifier des points de non-conformité dans un exemple d'entreprise d'assurance et proposer des recommandations pour se conformer aux exigences

LA DIRECTIVE SUR LA DISTRIBUTION D'ASSURANCE (DDA) ET SES ÉVOLUTIONS

› Objectifs et principes clés
› Les nouveaux schémas de commercialisation
› Règles de gouvernance des produits (POG)
› Obligations en matière de rémunération
› Impact sur la protection des consommateurs et pour les professionnels de l'assurance.

Débat : Discussion sur les tendances actuelles et futures de la conformité en assurance.
Partage d'expériences sur l'impact des changements récents dans la réglementation.
Atelier en groupe : Identification des éléments de la DDA les plus critiques pour le métier, Discussion et restitution des points essentiels

OBJECTIFS

- Se repérer dans les règles juridiques encadrant la protection de la clientèle dans le secteur de l'assurance.
- Appliquer les recommandations de l'ACPR et respecter les codes de bonne conduite pour garantir une complète conformité dans l'activité professionnelle.
- Analyser les impacts des évolutions de la DDA dans ses pratiques professionnelles.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une pédagogie active avec des exercices pratiques permettant d'expérimenter des concepts clés et de les mettre en oeuvre dans des situations proches de leur quotidien professionnel
- Actualisation des connaissances : le programme intègre les dernières évolutions règlementaires issues de l'ACPR et de la DDA

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Chargés de clientèle, conseillers commerciaux en gestion de patrimoine, gestionnaires de contrats d'assurance, intermédiaires d'assurance, collaborateurs des fonctions Conformité / Audit

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 090 € HT - Réf : BAN-PRAC

Validité : 30 juin 2025

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse ou à distance :
le 25 juin 2025
le 26 septembre 2025
le 4 décembre 2025

BULLETIN D'INSCRIPTION

GERESO SAS - 38 rue de la Teillaie
CS 81826 - 72018 LE MANS Cedex 2
Tél. 02 43 23 09 09 - Fax 02 43 23 77 07
formation@gereso.fr - www.gereso.com

Participant(e)

☐ Mme ☐ M. Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

E-mail .....
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)

Tél. (ligne directe) .....

Tél. mobile (pour infos de dernière minute) .....

Mesures compensatoires pour les personnes en situation d'handicap :

.....

Formation choisie

Titre .....

Référence .....

Dates .....

Lieu .....

Options proposées pour certaines formations :
- Accès e-ressources pendant un an (remise de 40% sur le prix public)
- Veille juridique pendant un an (remise de 70% sur le prix public)
- Expertise décisionnelle d'une heure (remise de 30% sur le prix public)

Merci de préciser votre choix :

☐ Accès e-ressources* ☐ Veille juridique* ☐ Expertise décisionnelle

Indiquez le tarif total (Formation + option(s) choisie(s)) .....

Entreprise / Établissement

Raison sociale .....

Adresse .....

Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

Téléphone ..... Fax .....

N°d'identification (TVA intracommunautaire) .....

Code APE / NAF ..... N° Siret |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Responsable de l'inscription

☐ Mme ☐ M. Nom ..... Prénom .....

Service/Fonction .....

Tél. (ligne directe) ..... E-mail .....

Facturation/Règlement

☐ FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de ☐ Mme ☐ M.

Nom .....

Prénom .....

Service/Fonction .....

E-mail .....

Libellé de la facture .....

.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser .....

.....

.....

.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

☐ OUI ☐ NON

Si OUI, numéro : .....

GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

☐ CPF ☐ Entreprise ☐ OPCO

☐ FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO .....

Numéro de prise en charge .....

Adresse de votre OPCO .....

.....

Code postal |_|_|_|_|_|

Ville .....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à : Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur *www.gereso.com/mentions-legales-et-cgv*

Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont enregistrées dans un fichier informatisé par GERESO dans la finalité de traitement de votre demande. Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en vous adressant à : dpo@gereso.fr
** Les options "accès aux e-ressources pédagogiques" et "veille juridique", proposées en option en complément de la formation, sont renouvelables annuellement par tacite reconduction, sauf résiliation notifiée un mois avant la date d'échéance.*